

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°2025/07

ETABLISSANT LA TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune de CARBINI,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté 2025 02 du 05/05/2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025 ;

Compte tenu de la délibération en date du 26/06/2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social en date du 20/06/2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement de grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

<i>Nom/Prénom</i>	<i>Grade actuel</i>	<i>Date d'effet de la nomination</i>
NICOLAI Yves	Adjoint technique	01/09/2025

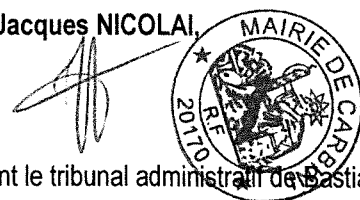
ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique ;

ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en collectivité ou établissement public

Fait à CARBINI, le 25 AOÛT 2025

Le Maire

Jean Jacques NICOLAI



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIE LE :